

**CENTRE DES DROITS DE L'HOMME ET DU DROIT HUMANITAIRE (CDH)/LUBUMBASHI**

TEL. : 9940324 – 97023502

40, AVENUE MANIEMA, COMMUNE DE LUBUMBASHI

E-mail : *cdh@ic-lubum.cd*

---

**PLATE FORME DES ACTIVISTES DES DROITS DE L'HOMME DE LIKASI (PADHOLIK)**

1133, AVENUE DU FOOTBALL

HOTEL DU GOLF(REZ-DE-CHAUSSEE) - QUARTIER GOLF

TEL. : 97042386 – 97108945 – 97014346 – 97048701

E-mail : *padholik@yahoo.fr*

## **RAPPORT CIRCONSTANCIE SUR L'EVASION A LA PRISON DE BULUO EN DATE DU 24/12/2003**

### **I. INTRODUCTION**

Située à 113 Km de Lubumbashi et à 7 Km de Likasi, la prison de BULUO a été construite par le colonisateur belge en vue d'accueillir les prisonniers politiques venant d'autres provinces ainsi que les grands criminels et autres voleurs dangereux comme ANGWALIMA, KANGAUSHI, etc.

A l'époque, elle était parmi les premières prisons du pays. Appelée à recevoir les détenus de cet acabit, la prison a été construite en vue d'héberger ± 1000 pensionnaires. C'est de cette prison dite de haute sécurité que l'évasion des prisonniers s'est opérée en date du 24 décembre 2003 vers 12h45.

Le présent rapport planche sur l'évasion dans ses mobiles et du constat de la Société Civile en rapport avec ladite évasion à propos de laquelle des violations des droits de l'homme ont été commises. Il se propose enfin de formuler des recommandations pour prévenir des cas de violation à l'avenir.

### **II. DE L'EVASION**

L'évasion dont est question dans ce rapport plonge ses racines dans un passé récent. Selon les renseignements en notre possession, certains prisonniers pensaient bénéficier de l'amnistie présidentielle du 15 avril 2002 comme ceux qui ont pris les armes pour combattre le gouvernement. Dès cet instant, ils ont décidé d'amorcer une série d'actions entre autres : grève de la faim, refus de passer nuit dans les cellules, prise en otage de Madame IULA MOTOC, Rapporteuse Spéciale sur les Droits de l'Homme en RDCongo en date du 7/12/2003.

Avant l'évasion, la prison comptait 232 pensionnaires. Avec l'évasion, 127 détenus se sont dispersés dans la nature. Il convient de signaler que parmi ceux-ci, il a été identifié les

groupes de MASASU, de KANDOLO, de WOZANGO LELE KONGBO, des Maï-Maï et autres détenus de droit commun.

L'évasion s'est opérée au moment où l'on transportait de l'eau de l'extérieur vers l'intérieur de la prison, par manque de fourniture d'eau dans l'établissement pénitentiaire. Quelques prisonniers ont réussi à déjouer la vigilance des gardiens de la prison en s'emparant de deux fusils. C'est ainsi qu'ils se sont frayé un passage après un échange des coups de feu au cours duquel l'on a déploré le décès du prévenu Maurice NDENGE et des blessés dont messieurs BAHATI DJUMA (ex FAR), BAHATI SIMOREY du groupe MASASU, KATENDE JIMMY (ex capitaine des FAC), KONGOLO PEKE du groupe Maï-Maï de Kabalo. Tous ces cas ont été évacués à l'hôpital DACO de Likasi.

D'autre part, les militaires à la poursuite des fuyards du côté de la ferme SYLVANO à une dizaine de kilomètres de Likasi, route LWAFU, se sont livrés également à des actes de barbarie. Un soldat de la troupe après avoir blessé et achevé un fuyard, tuera à bout portant monsieur Maurice KYUNGU, domicilié au quartier NKOLOMONI dans la commune de KIKULA en face du marché KANONA, chauffeur du camion de marque « UNIC » immatriculé SH 3889C, appartenant à monsieur KAYUMBA. Le défunt n'avait rien à avoir avec l'évasion et était allé transporter du bois. Les militaires ont emporté sur le défunt la somme de 24.000 FC qu'il détenait par dévers lui ainsi que d'autres biens tels que 20 litres de gasoil, ses habits, deux batteries, 2000 FC appartenant à monsieur MUKUNGA, 1500 FC appartenant à monsieur NSENGA PUNGYA et autres petits effets.

Toujours au niveau de la ferme précitée, les paisibles citoyens qui travaillaient dans leurs champs ont été arrêtés, étendus à même le sol, ligotés et acheminés à BULUO pour identification. Ils seront libérés quelques temps après ce supplice.

Par ailleurs, l'inquiétude des familles qui n'ont pas encore retrouvé les leurs partis aux champs jusqu'à ce jour est manifeste. C'est le cas de monsieur Isidore MUSAMPWA, frère du docteur MULEKA, médecin à la GECAMINES. Jusqu'à ce jour, l'on ne dispose d'aucune information sur Monsieur MUSAMPWA.

Il sied de noter que jusqu'à la date du 26 Décembre 2003, à l'hôpital DACO, l'on n'avait que quatre corps en rapport avec les événements de BULUO.

Hormis les blessés internés à l'hôpital DACO, le nombre des évadés arrêtés jusqu'à la date du 28 Décembre 2003, s'élèverait à 52. Parmi les évadés, l'occasion nous a été offerte d'échanger avec le condamné Jean-Denis BOKOLI, arrêté à BULUO-GARE attendant le train « Diamant de Luxe » pour Mwene-Ditu. D'après le précité, la promesse de Madame IULA MOTOC, rapporteuse Spéciale sur les Droits de l'Homme en RDCongo est restée jusque-là en souffrance.

En effet, Madame IULA aurait promis de rencontrer le Président de la République pour qu'une solution favorable au dossier de l'amnistie présidentielle soit trouvée dans les deux semaines qui suivaient. Quant à préciser le commanditaire de l'évasion, le susnommé n'a vu que le mouvement des masses qui l'a entraîné.

La situation telle que décrite ci-haut a des retombées négatives sur le vécu des populations de Likasi et des localités avoisinantes. Ca et là, il s'est érigé des barrières pour soi-disant identifier les fuyards et les arrêter. Comment une telle opération peut-elle être possible dans

un pays où la carte d'identité n'est toujours pas disponible ? Il y a lieu d'exprimer des appréhensions sur des cas d'arrestations arbitraires qui ont toujours été décriés.

Pour preuve, le 28/12/2003, les éléments des Forces Armées Congolaises (FAC) ont mis la main sur un aliéné mental en haillons aux coins des avenues Jacarandas et Kamanyola dans la commune de Likasi. Il a fallu l'intervention des activistes des Droits de l'Homme pour que le fou ait la vie sauve.

D'autre part, nous nous posons la question de savoir de quelle manière une grande prison dite de « haute sécurité » échappe au contrôle des autorités pour qu'un commando armé seulement de deux fusils parvienne à neutraliser les gardiens. Pourtant des cris d'alarme pour le renforcement de la sécurité à cette prison étaient lancés à l'attention des autorités compétentes. Il est fort malheureux de constater que ce cri est resté sans suite; c'est ce qui expliquerait en partie l'inévitable.

A la recherche de la vérité et au regard des spéculations sur la situation de BULUO, cinq activistes des Droits de l'Homme de Likasi ont été arrêtés le 27/12/2003 devant la Mairie à 11 heures et acheminés au service des renseignements de la police au mépris de la liberté d'association prévue par la loi 002/2001 portant organisation et fonctionnement des ASBL en République Démocratique du Congo et de l'article 40 de la Constitution de la transition. Les données de leur rapport leur ont été arrachées ainsi que leurs appareils de communication portables. Il s'agit des activistes suivants :

- Monsieur Paul KISIMBA; - Madame Brigitte MPANDE; - Monsieur MWAMBA KILUNZI
- Monsieur KABILA ILUNGA; - Monsieur Sylla NAWEZI TSHIMWISHI.

Grâce aux multiples contacts, lesdits activistes ont été relâchés à 16 heures et leurs appareils remis.

### **III. NOTRE PRISE DE POSITION**

Eu égard à tout ce qui précède, nous, militants des Droits de l'Homme,

Condamnons énergiquement :

- le lâche assassinat de Monsieur Maurice KYUNGU en plein exercice de son métier ;
- la légèreté avec laquelle la prison de BULUO dite de « haute sécurité » est gardée (nous signalons que celle-ci est la troisième évasion du genre) ;
- la brutalité exercée sur les paisibles citoyens ;
- les vols et autres pratiques inhumaines.

Recommandons :

#### **a. Au Gouvernement :**

- De respecter la vie humaine telle que stipulée par l'article 15 de la Constitution de la Transition de la République Démocratique du Congo ;
- De respecter l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;

- D'améliorer les conditions de détention en respectant la dignité humaine ;
- De renforcer la sécurité à l'intérieur comme à l'extérieur de la prison surtout en cas d'alerte comme ce fut le cas (grève de la faim des prisonniers, refus de passer nuit dans leurs cellules) ;
- De punir le soldat coupable du meurtre du chauffeur Maurice KYUNGU ainsi que le dédommagement de la famille du défunt ;
- D'intensifier les recherches afin de retrouver non seulement les évadés mais aussi les paysans mis en déroute le jour des événements ;
- D'assurer la sécurité des populations qui s'adonnent aux activités agricoles surtout en cette période cruciale de sarclage des champs car l'autosuffisance alimentaire en dépend ;
- De punir sévèrement les commanditaires de cette évasion qui semblerait avoir des filières solides surtout que l'on a retrouvé des passeports datant de ce mois sur quelques évadés ;
- De ne pas considérer les activistes des Droits de l'Homme comme des opposants mais plutôt comme des partenaires de l'Etat dans le cadre de la promotion et de la protection des Droits de la personne humaine.

**b. Aux détenus**

- d'éviter l'évasion qui entraîne des conséquences graves telles que la mort, le traumatisme, l'insécurité...

Fait à Likasi, le 29 Décembre 2003

POUR LE CDH

**Grégoire MULAMBA T.**

*Secrétaire Général*

POUR LA PADHOLIK

**Révérend Pasteur LONGO  
KALWIBA**

*Président*